AVIS D’APPEL À MANIFESTATION D’INTERET

POUR LA SELECTION D’ENTREPRISES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OUEVRE DU PROGRAMME DEVELOPPEMENT DE L’AGRICULTURE.

Le Programme Développement de l’Agriculture de la GIZ Burkina Faso lance son avis à manifestation d'intérêt pour un partenariat avec des entreprises de transformation dans les chaines de valeur (CVA) riz blanc, riz étuvé, attiéké, lait de soja, brochette de soja, soumbala de soja.

A travers les entreprises de transformation comme point d’entrée, le partenariat vise à contribuer à l’accroissement de la productivité depuis la production primaire jusqu’à la mise en marché des produits soutenus.

Les principaux groupes cibles sont les micros, petites et moyennes entreprises du secteur privé.

L’accompagnement se déroulera sur la période de février 2023 à juin 2025, et concernera les domaines suivants :

* Appui à l’augmentation de la productivité et de la qualité de la matière première (paddy, racines de manioc, grain de soja biologique et conventionnel) en tenant compte des pratiques agroécologiques ;
* L’amélioration de l'efficacité de l'approvisionnement en riz, manioc et soja du Burkina, de sa transformation et de sa commercialisation ;
* La facilitation de l’accès au financement ;
* L’amélioration de la commercialisation des CVA du riz, du manioc et du soja et leurs sous-produits.
* Le renforcement des capacités des acteurs des filières soutenues

Il est à noter qu'il s'agit d'une procédure de sélection en plusieurs étapes :

1. Réception et évaluation des canevas renseignés
2. Entretiens avec les candidats-tes retenus-es
3. Résultat définitif.

Les dossiers de candidature sont recevables dans la période allant du 19 décembre 2022 au 28 février 2023 à l’adresse BF\_quotation@giz.de et doivent comporter obligatoirement :

* Le canevas renseigné (téléchargeable à partir du lien suivant : <https://www.agriculture.bf/jcms/pv10_104804/fr/canevas-entreprises-ok>)
* Tout autre document pertinent